



## **ArcelorMittal Luxembourg**

### **Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**

#### **Chères, Chers Collègues,**

Vos représentants OGBL Sidérurgie tiennent à vous informer qu'à la suite de notre demande de juillet dernier auprès de la direction LPL pour obtenir une "prime vie chère", celle-ci a été accordée pour un montant de 300€ BRUT, qui nous sera versée pour fin novembre 2022.

Pour être éligible, il faudra une année d'ancienneté et être encore en activité au moment du paiement de la prime (en contrat CDI ou CDD en prenant compte le cas échéant de la période en intérim). Sont éligibles les salariés faisant partie du périmètre sidérurgique : ArcelorMittal Luxembourg, ArcelorMittal Energy SCA, ArcelorMittal Flat Carbon Europe, AM Mining, ArcelorMittal Sourcing et ArcelorMittal SA.

D'après les dernières informations transmises par les ressources humaines, les salariés avec un titre de "Manager of ArcelorMittal & above" ainsi que les apprenti(e)s, les stagiaires et les « Volontaires Internationaux en Entreprise » (VIE) ne sont dès lors pas éligibles au paiement de cette prime.

Nous tenons à saluer la direction LPL pour sa compréhension envers les salariés d'ArcelorMittal. Ceci surtout pendant la période où le système d'indexation avait été manipulé sans l'accord de l'OGBL et que les salariés avaient subi une perte de pouvoir d'achat.

Cette aide financière sera la bienvenue avant les fêtes de fin d'année !

Nous restons à votre disposition pour toutes questions.

**Vos délégué(e)s**